



1) Préliminaires

- 1) Accueil des nouveaux membres du CC.
- 2) Désignation d'un animateur et d'un rapporteur.
- 3) Date de la réunion suivante (à partir de mai 2017 et jusque décembre 2017, les réunions ont lieu tous les 3e lundis du mois à 18 h à Barricade).
- 4) Modification et approbation de l'OJ.

Remarque : le PV de la réunion précédente a, en principe, été approuvé via la liste de discussion du CC.

2) Réunion du CA

- 1) Acceptation des nouveaux membres.
- 2) Bilan des membres.
- 3) Bilan financier.

3) Organisation de l'ASBL

1. Modification du ROI

Des propositions de modification du ROI, à adopter provisoirement, avant l'approbation par la prochaine AG.

1. Ce paragraphe de « 1. Comité de coordination (CC) »

La date et l'ordre du jour d'une réunion sont diffusés à tous les membres, au moins une semaine à l'avance.
devient :

La date et l'ordre du jour d'une réunion sont diffusés à tous les membres le plus tôt possible, en particulier la date au moins deux semaines à l'avance. Pour simplifier l'organisation, une date récurrente aura la préférence (par exemple, le 3^e lundi de chaque mois à 18 h).

2. Ce paragraphe de « 1. Comité de coordination (CC) »

Le PV de réunion non approuvé est diffusé via la liste de diffusion du comité coordination le plus tôt possible dans les deux semaines qui suivent la réunion.

devient :

Le PV de réunion non approuvé est diffusé au membre du CC via la liste de diffusion dans la semaine qui suit la réunion. Il sera de préférence approuvé via la liste de diffusion pour pouvoir être diffusé à tous les membres, *approuvé* et en même temps que l'ordre du jour de la réunion suivante.

3. Ce paragraphe est *supprimé* :

Le PV approuvé est diffusé à tous les membres, en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion.

4. Après le 1er paragraphe de « 2.1. Règles pour l'AG et le CC », *insérer* :

Une association peut devenir membre de l'ASBL aux mêmes conditions qu'une personne physique. Lors de sa demande d'adhésion, elle désignera la personne qui la représentera aux AG et réunions du CC et pourra voter en son nom. Le nom de l'association sera mentionné sur le site web de l'ASBL

Une association peut simplement « soutenir » l'ASBL, sans être membre et avoir le droit de vote ; le nom de l'association sera mentionné sur le site web de l'ASBL.

Si la 4^e proposition est adoptée, le site web sera modifié en fonction.

2. Réponse à faire aux nouveaux membres n'ayant pas internet

3. Prochaine AG

4) Chaîne humaine

1. Débriefing

- Organisation générale

Retour de la réunion du 2 juillet à Bruxelles (Benoît et Christine).

PV de cette réunion, etc.

- Organisation du km de FDN.

2. Impacts : politique, média, adhésions à FDN, visite du site web,...
3. Que faire avec les personnes qui ont contacté les organisateurs de la chaîne ?
4. Relation avec les militants et les associations des autres pays.
5. Divers

5) Invitation des organisateurs de la chaîne par les responsables de la centrale de Tihange

6) Actions futures (après-chaîne)

- Actions futures.
- Retour réunion de ce jour avec Arnaud Collignon d'IEW (Bernard, Francis).

7) Divers

Suite du recours à la Cour constitutionnelle abandonné. Rapport de l'avocat.

Retrouvailles (2 et 3 septembre) : coordinateur et volontaires pour tenir le stand.

Date « festival du cinéma antinucléaire » : 14 novembre pour Namur (autres dates en suspens).

Nouvelle version de l'affichette STOP Tihange & Doel (disponible sur le site)

Exposé sur les faibles doses de rayonnement ionisant (pour le FSM-AN - Paris, 2 novembre et ailleurs) ; dernière réunion entre Paul et Francis le 6 juillet.